

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**DELIBERATION N°2014-072**

**HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LA REALISATION DU  
PROJET DU BOIS D'AUTEUIL A VILLECRESNES ET A MANDATER  
UN ORGANISME EN VUE DE LA VENTE DES PARCELLES  
CONCERNEES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD,*

**Absents représentés :**

*Monsieur Patrick GIVON représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,  
Monsieur André ARDIOT représenté par Madame Marie-Renée AUROUSSEAU,  
Monsieur Marc LECOMTE représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Karina BUYSE représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,  
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,  
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Didier GIARD,  
Madame Annie-France VIDON représenté par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,  
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Sylvie ZANOUNE.*

*Monsieur Christian FOSSOYEUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R423-1 et R421-17,

Considérant que, suite à la libération de l'ancien centre d'approvisionnement de La Poste situé sur le site du Bois d'Auteuil, la Ville entend réaliser une opération d'aménagement équilibrée, proposant une programmation immobilière la plus adaptée aux besoins de la population Villecresnoise : logements libres, logements locatifs sociaux, logements en accession à prix maîtrisés et lots de terrain à bâtir,

Considérant le plan d'aménagement joint en annexe à la présente délibération, proposant la réalisation de 2 lots à bâtir d'une superficie de 449 m<sup>2</sup> à 842 m<sup>2</sup>,

Considérant que la société Maîtrises d'Ouvrage et Associés, titulaire d'une carte professionnelle « transaction » n°T11627, dispose des compétences nécessaires pour la commercialisation des lots de terrains à bâtir,

Considérant le contrat de mandat, et ses annexes, joints à la présente délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Par 23 voix pour et 6 abstentions**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des 20 lots de terrains à bâtir situés sur l'écoquartier du Bois d'Auteuil, et destinés à être vendus par la Ville.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif permettant d'autoriser la société Maîtrises d'Ouvrage et Associés à organiser, directement ou par délégation, la commercialisation des lots et la conclusion des promesses de vente, au nom et pour le compte de la commune de Villecresnes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Gérard Guille

